



LA LETTRE DU CNCEJ

NUMÉRO
80

Janvier 2025

Meilleurs

VOEUX

2025

SOMMAIRE

- 2** **Le Mot du Président Bertrand LUDES**
- 4** **Amiens, un congrès réussi**
Le XXIIème congrès du CNCEJ a eu lieu à Amiens les 5 et 6 décembre 2024 sur thème « L'expertise : quelle place, demain, pour l'amiable ? », plus que jamais au coeur de l'actualité
- 6** **seLEXpert, suite de nos travaux et évolutions**
Daniel MOULY, président de la Commission informatique, fait le bilan et présente les perspectives d'évolution de seLEXpert après vos retours
- 9** **Colloque CNB/CNCEJ**
Pierre SAUPIQUE vous invite à découvrir le colloque annuel CNB/CNCEJ qui aura lieu le 7 mars 2025 à la Maison de la Chimie à Paris.
Le thème est évocateur : « Avocats-Experts : surmontons l'incident »
- 11** **Actualités**
Retrouvez les prochains évènements organisés par les Compagnies adhérentes au CNCEJ, ainsi que les actualités du CNCEJ

Le Mot du Président : Bertrand LUDES



Chères Présidentes, Chers Présidents, Chers Experts,

En ce début d'année 2025, je tiens, au nom du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice, à vous adresser mes vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et succès dans vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

L'année 2025 s'annonce particulière pour notre institution, marquée par l'élection d'un nouveau conseil d'administration et le renouvellement de la présidence. Ces changements renforceront le dynamisme, le rayonnement et la pérennité de notre Conseil.

Un travail collectif remarquable :

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à Daniel Mouly pour son rôle essentiel en tant que secrétaire général. Grâce à son engagement quotidien et à un travail collégial, une révision complète de nos statuts a été réalisée, ouvrant notamment la voie au vote à distance. Nous espérons que ces nouveaux statuts seront prochainement validés par les instances de tutelle des associations reconnues d'utilité publique. Un grand merci également à la commission juridique, présidée par Emmanuel Charrier, de son précieux éclairage.

Merci au Comité de réflexion et de déontologie, sous la présidence d'Annie Verrier, pour ses contributions, notamment pour la prochaine édition du vademecum, publication phare du CNCEJ. Tous mes chaleureux remerciements aux membres de ce comité qui se sont investis tout particulièrement dans l'organisation réussie du congrès d'Amiens sur le thème « L'expertise : quelle place, demain, pour l'amiable ? ».

Ce Comité par sa présidente et par Jean-François Jacob a également contribué à la préparation du colloque CNCEJ-CNB coordonné par Pierre Saupique, que je remercie vivement. Cet événement, sur le thème « Avocats - Experts : surmontons l'incident », se tiendra le 7 mars à la Maison de la Chimie.

Une expertise au service de la justice et de l'innovation :

La commission médiation et la jeune Compagnie Nationale des Experts de Justice Médiateurs ont pu s'exprimer lors du congrès d'Amiens. Le rôle de l'expert dans les processus de résolution amiable des litiges reste une priorité. En alliant technicité et neutralité, nous accompagnons la justice vers des solutions durables et apaisées.

Suite : Le Mot du Président : Bertrand LUDES

Grâce à l'engagement de Pascal Gauthier et de la commission de dématérialisation, un nouvel avenant de la convention Opalexe a été signé avec la Chancellerie, qui souhaite poursuivre sa modernisation en 2025.

La commission formation-qualité, sous la direction d'Anne-Marie Pruvost, continue d'enrichir nos modules de formation pour mieux accompagner les experts dans l'évolution de leurs pratiques. Sur le plan européen, Yves Léon a initié un groupe de travail sur l'application de l'intelligence artificielle à l'expertise. Un colloque dédié est prévu le 19 juin 2025.

Didier Cardon anime avec une maîtrise remarquable le comité paritaire, qu'il soit également remercié.

Un soutien particulier est adressé à Pierre Malicet et à la communauté ultramarine de l'expertise, confrontée à des défis politiques et climatiques. Nous leur réaffirmons notre solidarité.

Vers une année de partage et d'excellence :

Le succès de notre action repose sur la communication et les échanges entre le CNCEJ, les compagnies et leurs membres. Les séminaires des présidents ont démontré l'importance de ces interactions, qui nourrissent des initiatives positives pour l'expertise. En 2025, nous souhaitons renforcer ces liens, notamment par un programme de tutorat entre experts confirmés et novices, pour transmettre savoirs et bonnes pratiques.

Alors que l'environnement judiciaire évolue, nous devons continuer à promouvoir les valeurs de l'expertise française sur les scènes nationale et internationale. Ensemble, consolidons nos acquis et relevons les défis de demain. Je vous donne rendez-vous le 7 mars pour le colloque CNCEJ-CNB et vous réitère mes meilleurs vœux pour une année 2025 placée sous le signe de la réussite collective et de l'épanouissement individuel.

Avec toute ma considération,

Bertrand LUDES
Président du CNCEJ





AMIENS, UN CONGRÈS RÉUSSI

Rompant avec une longue tradition, notre Conseil national avait décidé, au cours de la période la plus contraignante de la pandémie de Covid, d'organiser son congrès national tous les deux ans au lieu de quatre antérieurement. Après Montpellier en 2022, place à Amiens en 2024. Le Conseil national avait confié la présidence du comité d'organisation à Annie Verrier, l'aspect matériel à Robert Giraud et l'aspect intellectuel à Jean-François Jacob.

Le choix avait été celui d'un congrès resserré, trois demi-journées, avec des interventions assez nombreuses pour explorer dynamiquement tous les aspects du thème d'avenir : « L'expertise, quelle place, demain, pour l'amiable ? ». Le volontarisme du titre ne pouvait empêcher d'envisager une inversion : « L'amiable : quelle place, demain, pour l'expertise ? ». Et, on l'imagine aisément, des questions de préséance, de hiérarchie, d'autorité, de pertinence, d'acceptabilité, d'organisation et bien d'autres. À toutes ces interrogations, notre congrès a apporté des réponses claires et précises.



Jeudi 5 décembre en début d'après-midi, après les discours d'accueil et de bienvenue, Madame la professeure Valérie Lasserre présenta un panorama des quatre modes amiables actuellement en vigueur.

Le philosophe Philippe Choulet livra ensuite un magistral exposé intitulé : « Penser l'amiable », brossant un tableau de la recherche de la vérité depuis la nuit et l'histoire des temps et des mots et invitant à une profonde réflexion sur la temporalité, l'accord, l'arrangement, le compromis, la promesse, l'amiable et l'expertise. Cette première journée se termina par un dîner de gala de qualité.

Vendredi 6 décembre, Didier Faury démontra que les contradictions actuelles dans les qualifications selon les juridictions ne sauraient perdurer ; Marie-Bénédicte Chuffart prolongea cette réflexion dans une présentation de l'expert de justice médiateur ;

Gilles Devillers exposa qu'au pénal également il existe des règlements négociés ; il revint au professeur Cécile Manaouil de préciser le domaine particulier des expertises en responsabilité médicale dans lesquelles l'amiable occupe une place non négligeable. Après une période de questions/réponses et une pause, Rémy Porte justifia que les assureurs pratiquent de longue date l'amiable ; Christiane Féral-Schuhl plaida, avec succès, la place de l'avocat dans le processus amiable.

Le déjeuner passé, une table ronde placée sous l'animation de Guillaume Llorca, réunit le magistrat Éric Bramat, l'avocat Paul Sémidéï et l'expert Fabrice Mazaud pour débattre de ce mode d'avenir qu'est la désignation conjointe expert et médiateur par le juge ; Il revint à Frédérique Agostini de renverser le paradigme en mettant en évidence les apports de l'expertise à la médiation ; Laurence Helmlinger apportât une profonde réflexion sur les contributions entendues avant que le président Bertrand Ludes conclue un congrès qui fera date.

Les organisateurs

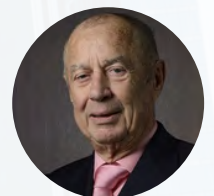
- Annie VERRIER, past-présidente du CNCEJ
- Robert GIRAUD, président d'honneur du CNCEJ
- Jean-François JACOB, haut conseiller du CNCEJ

Les orateurs

- Valérie LASSERRE, professeur de droit à l'université du Mans,
- Philippe CHOULET, professeur de philosophie à l'université de Strasbourg
- Didier FAURY, président d'honneur du CNCEJ
- Marie-Bénédicte CHUFFART, vice-présidente de la compagnie nationale des experts de justice médiateur
- Gilles DEVILLERS, expert agréé par la Cour de cassation
- Professeur Cécile MANAOUIL, expert agréé par la Cour de cassation
- Rémi PORTE, directeur indemnisation en assurance construction
- Christiane FÉRAL-SCHUHL, ancienne présidente du Conseil national des Barreaux,
- Guillaume LLORCA, vice-président du CNCEJ
- Éric BRAMAT, président du tribunal judiciaire d'Amiens
- Paul SÉMIDÉÏ, avocat au barreau de Marseille
- Fabrice MAZAUD, président de la compagnie des architectes experts près la cour d'appel de Paris
- Frédérique AGOSTINI, présidente du Conseil national de la médiation
- Laurence HELMLINGER, conseillère d'État
- Bertrand LUDES, président du CNCEJ



Jean-François JACOB
Haut Conseiller du CNCEJ



seLEXpert,

suite de nos travaux et évolutions

Dans la Lettre N° 78 de juillet 2024, nous vous sollicitons afin d'obtenir vos retours d'expérience sur le déploiement de l'outil seLEXpert dans vos juridictions et cette collecte a été riche et documentée, ce dont nous vous remercions infiniment.

Grâce à vos nombreuses contributions, nous avons pu constituer un solide dossier qui nous a permis d'ouvrir un dialogue argumenté et constructif avec l'équipe de seLEXpert, dirigée par le Président Jean-Baptiste HAQUET et Mme Mathilde CLAUDEL de VITO, « les deux intrapreneurs » de cette « startup d'État » pour employer cette nouvelle terminologie.

Après une première rencontre entre le Président HAQUET et Bertrand LUDES dans le cadre des travaux de la Compagnie des Experts Agréés par la Cour de Cassation, rendez-vous a été pris le 19 novembre dernier pour une réunion de travail au CNCEJ afin de présenter à l'équipe seLEXpert la synthèse de vos retours d'expérience, suivie par une seconde réunion le 20 décembre au cours de laquelle un certain nombre de solutions et d'évolutions ont été envisagées. Cet article dresse un premier bilan des réponses à vos nombreuses questions. Nous les avons organisées par thèmes de façon similaire à ce que nous avons présenté à l'équipe seLEXpert lors de nos réunions.

Considérations générales et positionnement

Quels sont les périmètres respectifs de seLEXpert et d'OPALEXE dans le processus de désignation d'un expert ?

- L'outil seLEXpert trouve sa place en amont d'OPALEXE, lors de la phase de recherche et de sélection d'un expert par un magistrat ou un greffier. Une fois l'expert sélectionné par seLEXpert, l'ordonnance de désignation peut bien entendu être transmise à l'expert par le greffier au moyen d'OPALEXE et de sa fonction Désignation.

- En revanche, le greffier n'aura plus à utiliser les options de Relance ou de Retrait de désignation, puisque ces aspects auront été traités en amont au niveau de seLEXpert dont c'est la vocation première.
- Si l'expert et/ou la juridiction n'utilise pas OPALEXE, seLEXpert permet également d'envoyer la désignation à l'expert. Il conviendra donc de définir le cas échéant la voie préférentielle utilisée.
- OPALEXE continue de gérer la relation entre l'expert et le greffier et/ou le magistrat durant toute la vie de l'expertise et ce jusqu'à la remise du rapport définitif qui clôt la mission.

Plusieurs questions sont relatives à l'annuaire supplémentaire constitué par seLEXpert, alors que l'annuaire OPALEXE et l'annuaire national du CNCEJ existent déjà et sont plus complets, permettant la désignation d'experts hors du ressort et la recherche de spécialités fines.

- L'annuaire de seLEXpert ne contient que les experts des juridictions participantes, mais s'enrichit au fur et à mesure de son adoption par les cours d'appel. Il offre également aux experts la possibilité de déclarer leurs spécialités fines.
- L'équipe seLEXpert indique que les désignations hors CA participantes ne poseront plus de problème dès lors que le déploiement national sera finalisé, l'objectif étant fixé à fin 2025..
- La Chancellerie mène un projet de constitution d'un référentiel national des experts auquel le CNCEJ participe et à

seLEXpert (part 2)

- moyen terme tous les annuaires s'appuieront sur ce référentiel unique. En attendant ce référentiel, le CNCEJ est prêt à ouvrir l'accès programmatique à l'annuaire national pour seLEXpert comme cela va être prochainement le cas pour OPALEXE.

Problèmes en phase de déploiement et d'inscription

Lors des premiers déploiements, les compagnies locales n'ont parfois pas été impliquées ni même averties avant la mise en place de l'outil. Serait-il possible d'y remédier ?

- Il s'agit certainement d'un loupé bien involontaire dans la communication.
- L'équipe seLEXpert envisage pour les futurs déploiements de mettre en place des comités de pilotage incluant la juridiction et la compagnie d'experts près cette juridiction.

L'invitation à s'inscrire est envoyée par courriel, mais de nombreux experts ne l'ont pas reçue, quelles en sont les raisons ?

- Le mail d'invitation est envoyé à l'adresse publiée sur la liste de la cour d'appel participante. Il est donc important de vérifier que l'adresse fournie par les experts à la cour est correcte, active et encore consultable par l'expert.
- L'adresse de l'émetteur est apparue « étrange » aux yeux de certains (beta.gouv.fr) et le message étant inattendu a souvent été considéré comme indésirable, entraînant la non-inscription des experts concernés sur la plateforme seLEXpert.
- Pour d'autres ce sont les systèmes de filtrage automatique tels que MailInBlack ou des règles strictes de serveurs

- d'entreprise (CHU entre autres) qui ont bloqué le message.
- Une information préalable lors des comités de pilotage et par les compagnies permettra d'avertir les experts de l'arrivée prochaine de cette invitation, afin qu'ils prennent toutes les mesures utiles pour la recevoir (liste blanche, vérification de la bonne marche de l'adresse connue de la cour, etc.)

Les personnes morales, les experts honoraires et ceux inscrits sur la liste nationale (cour de cassation) sont-ils inscrits dans seLEXpert ?

- L'inscription des personnes morales est en cours de développement.
- Pour les experts honoraires, l'inscription se fait sur simple demande.
- Les experts agréés par la Cour de cassation sont désormais mentionnés comme tels dans leur fiche « infocompte ».

Une authentification plus forte qu'un simple mot de passe est-elle envisagée pour accéder à la plateforme ?

- L'équipe seLEXpert va travailler conjointement avec la direction du numérique de la Chancellerie et le CNCEJ pour renforcer cette authentification, mais c'est un sujet qui est traité par le ministère pour l'ensemble des StartUp d'État

Problèmes en phase de sélection des experts

Quelle est la pertinence du choix d'un expert par le critère principal de sa disponibilité, le meilleur expert pour un dossier n'étant probablement pas à coup sûr le plus rapide à répondre à un message ?

seLEXpert (part 3)

- L'outil seLEXpert a été conçu pour répondre à un véritable problème auquel faisaient face les greffiers et les magistrats : l'absence trop fréquente de réponse de la part d'experts ayant reçu une désignation et qui finissaient par la refuser, souvent au terme d'un délai de plusieurs mois.
- L'outil offre deux modes de sélection des experts, un mode séquentiel qui déroule toutes les 48h une liste préétablie par le greffier dans l'ordre choisi par celui-ci, mais aussi un mode urgent où cette liste est exploitée en parallèle, donnant la primeur au plus rapide. N'y a-t-il pas eu un certain abus du mode urgent ?
- Lors des débuts d'utilisation de la plateforme, il y a en effet eu une trop grande proportion d'expertises classées en mode urgent, mais cette proportion est désormais revenue à des niveaux tout à fait normaux et justifiés. Il est désormais demandé plusieurs confirmations au greffier pour s'assurer du bon usage de ce mode.
- Lors de la dernière réunion entre l'équipe seLEXpert et le CNCEJ, il a été évoqué l'idée de donner au greffier ou magistrat demandeur la possibilité de changer le délai de 48h par défaut pour une valeur de son choix, dans une limite à déterminer pour ne pas perdre l'objectif de raccourcissement des délais.

Quel que soit le délai, il est parfois difficile pour l'expert de se prononcer par manque d'éléments communiqués sur le dossier (nom des parties, détail de la mission, etc.).

- L'équipe seLEXpert surveille l'usage du logiciel et a également fait remonter ce problème aux utilisateurs. Des solutions logicielles sont également envisagées pour s'assurer de la complétude des éléments fournis à l'expert pour accepter ou refuser la mission.

- Un mode question/réponse vient d'être mis en service pour aider à la résolution de ce problème.

Le passage automatique au statut Indisponible en cas de non-réponse est très mal vécu par les experts. Serait-il possible de moduler cela ?

- La bascule au statut Indisponible n'est en fait pas vraiment automatique et dépend du motif de refus de la mission. Le logiciel va affiner ses critères avant de changer le statut de l'expert. Ce dernier peut par ailleurs se repositionner en disponible en se connectant sur son compte à tout moment.
- Il est également envisagé d'ajouter dans l'outil une notion d'injoignabilité temporaire qui informera le donneur d'ordre que cet expert ne sera pas en mesure de répondre à la demande durant cette période.

Pour conclure

Le CNCEJ et l'équipe seLEXpert ont décidé de se réunir régulièrement afin de faire évoluer le logiciel tant sur le plan technique que fonctionnel, comme c'est déjà le cas pour d'autres logiciels comme OPALEXE ou PLEX, mais encore la chaîne PORTALIS de dématérialisation de la justice civile. De ces collaborations fructueuses ressortiront certainement de meilleurs outils mis à disposition des divers acteurs de la procédure judiciaire et in fine un meilleur service pour les justiciables.

Bien confraternellement

Daniel MOULY

Secrétaire général du CNCEJ
Président de la Commission
informatique



COLLOQUE CNB/CNCEJ DU 07 MARS 2025 À LA MAISON DE LA CHIMIE

La Maison de la Chimie accueille, à nouveau le 7 mars 2025 après-midi, la rencontre annuelle des experts et des avocats, à l'occasion du XIVème colloque, organisé conjointement par le CNCEJ et le CNB.

Le titre du colloque du 7 mars 2025, Avocats, Experts, surmontons l'incident sera introduit par Messieurs les chefs de la Cour de cassation ou leur représentant.

Présents dans la salle ou présents virtuellement, vous aurez tous la possibilité de poser vos questions.

Cette rencontre s'achèvera, comme il est de tradition, par un cocktail champenois.

Cette manifestation entre dans le programme de formation continue obligatoire des experts et des avocats.



Les incidents sont susceptibles de survenir à différentes étapes de la mission d'expertise et s'ils ne sont pas fréquents, ils ne sont pas pour autant rares.

Experts et avocats savent le plus souvent les contourner, les éviter, les gérer ensemble, sans l'intervention du juge, et dans le respect de leurs déontologies respectives.

Le débat se déroulera entre experts, avocats et magistrats autour de deux tables rondes, sous l'autorité bienveillante d'un animateur.

La première table ronde se consacrera aux incidents consécutifs à la mission (son interprétation, le choix de l'expert ad hoc, le déroulement des opérations expertales...), alors que le débat qui aura cours autour de la seconde table ronde, s'orientera davantage sur le comportement des acteurs aux opérations expertales.

Une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la manifestation.

Le CNCEJ et le CNB ont souhaité maintenir le coût de l'inscription à un niveau accessible à tous, espérant ainsi encourager le plus grand nombre à participer à ce colloque.

Dès lors, plus rien ne s'oppose à votre inscription.

NB : Les actes du colloque du 26 avril 2024 : La nullité du rapport d'expertise : mythe ou réalité ? sont en cours d'impression et seront routés tout prochainement.

 **Lien d'inscription**

Pierre SAUPIQUE
*Commission d'organisation
du colloque CNB/CNCEJ*



14^e ÉDITION

COLLOQUE CNB/CNCEJ

Conseil National des
Compagnies d'Experts
de Justice

AVOCATS - EXPERTS : SURMONTONS L'INCIDENT



VENDREDI 7 MARS

13H15 > 18H00
Maison de la chimie

13h15 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h00 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Christophe SOULARD, Premier Président près la Cour de cassation ou son représentant
Rémy HEITZ, Procureur Général près la Cour de cassation ou son représentant
Julie COUTURIER, Présidente du Conseil national des barreaux - CNB
Bertrand LUDES, Président du Conseil national des compagnies d'experts de justice - CNCEJ

14h40 MOT D'INTRODUCTION

Pierre SAUPIQUE, expert-comptable de justice agréé par la Cour de cassation, rédacteur en chef de la Revue Experts

14h45 TABLE RONDE N° 1 : INCIDENTS CONSÉCUTIFS À LA MISSION

Modérateur : **Françoise HECQUET**, avocate au barreau de Paris, ancienne membre du Conseil national des barreaux
Philippe PÉRICAUD, membre du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris
Antoine MONTIER, juge au tribunal des affaires économiques de Nanterre.
Daniel MOULY, expert en informatique près de la Cour d'appel de Bordeaux

15h45 PAUSE

16h05 TABLE RONDE N° 2 : INCIDENTS RELATIFS AUX ACTEURS

Modérateur : **Firas RABHI**, avocat au barreau de Nice
Alain DUMEZ, expert psychologue agréé par la Cour de cassation
Sylvie MENOTTI, Conseillère à la Cour de cassation honoraire
Manuel FURET, Vice-président du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Toulouse

17h05 DÉBAT AVEC L'AUDITOIRE

Modérateurs : **Emmanuelle DUPARC**, expert-comptable de justice près la Cour d'appel de Paris
Antoine CHATAIN, avocat au barreau de Paris

17h35 PROPOS CONCLUSIF

Soraya AMRANI-MEKKI, agrégée des facultés de droit, professeur à l'école de droit de Sciences Politiques Paris, directrice de l'Observatoire des modes amiables de résolution des différends

18h00 COCKTAIL DE CLÔTURE

19h45 FIN DE LA MANIFESTATION

ACTUALITÉS

Table Ronde Technique et Juridique CNEAF - le 14 février 2025 L'Intelligence Artificielle



Nous sommes à l'aune d'une véritable révolution, que nous n'appréhendons pas encore à sa juste mesure.

Que ce soit d'un point de vue philosophique, éthique ou technique, c'est un bouleversement qui nous dépasse : comment peut-on prendre en main un outil protéiforme qui se nourrit de lui-même, dont notre imagination ne perçoit ni la réalité, ni le potentiel et encore moins les limites ?

Nous vous proposons, lors de cette nouvelle TRNTJ, de faire un point sur cet avancement et à défaut de vous apprendre à maîtriser cet outil pluriel, vous guider dans son approche pour ne pas rater ce train qui s'élançe.

[➔ Lien d'inscription](#)

CENTENAIRE COLLOQUE CNEJC - le 25 mars 2025

Nous avons le plaisir de vous convier au centenaire de notre Compagnie Nationale des Experts de la Chimie.

Au programme :

- Accueil et Conférences dans la salle des actes
- Repas convivial
- Visite du Musée et des Serres de la Faculté
- Conférence de clôture de la journée



[➔ Lien d'inscription](#)

Bientôt ... le VADEMECUM 2025



Le Vade-mecum est l'ouvrage de référence de l'expert. Il y trouve toutes les informations fondamentales pour l'éclairer dans les missions qui lui sont confiées. Il paraissait important de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires survenues récemment et de faire une mise à jour du Vade-mecum.

En complément des actualisations nécessaires, des développements particuliers sont consacrés à la responsabilité de l'expert, l'expertise en Europe et la place des experts dans les modes alternatifs de règlement des différends

ACTUALITÉS

Distinctions



Le CNCEJ tient à adresser à Madame Annie VERRIER ses plus sincères félicitations à l'occasion de la remise des insignes d'Officier de la Légion d'Honneur.

Cette prestigieuse distinction vient couronner un parcours exemplaire, marqué par un engagement sans faille au service de la justice et de l'expertise.

Sa rigueur, son dévouement et sa contribution précieuse au monde judiciaire sont une source d'inspiration pour toutes et tous les expert(s).

Nous sommes honorés de compter parmi nous une personnalité dont les qualités humaines et professionnelles sont ainsi reconnues à leur juste valeur.

Le CNCEJ tient aussi à adresser à Madame Roselyne BELLEPAUME NOGUERA ses vives félicitations à l'occasion de sa nomination au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Cette haute distinction vient récompenser un parcours professionnel et personnel au service des autres, que ce soit dans l'enseignement (professeuse agrégée d'Espagnol), dans ses fonctions diplomatiques de consule et consule générale substitut d'ambassadeur, dans ses actions humanitaires en BOLIVIE, dans son métier de traducteur interprète et bien entendu au service de la justice et des experts à travers ses responsabilités dans nos différentes associations.



Secrétariat

Après une période en tant qu'intérimaire, le CNCEJ est heureux d'accueillir Camille FAVREAU au sein de ses effectifs depuis le 6 janvier 2025. Son arrivée est une belle opportunité pour renforcer notre engagement et poursuivre ensemble nos missions avec dynamisme et ambition. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions !

Voici donc la composition officielle du secrétariat du CNCEJ



Soumiya TAKHMI
Assistante de Direction

Camille FAVREAU
Assistante administrative



N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01.45.74.50.60 ou par email à cncej@cncej.org